

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU  
LUNDI 1<sup>ER</sup> JUILLET 2019  
À 18H30

ÉCONOMIE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- MARS -



# SOMMAIRE

<b>1. EAU / ASSAINISSEMENT</b>	<b>5</b>
A. Validation de l'étude de zonage d'assainissement collectif de l'ex-CC Pays du Cheylard et ouverture d'une enquête publique	
B. Validation de l'étude de zonage d'assainissement collectif de St Pierreville et ouverture d'une enquête publique	
C. Signature du contrat avec l'Agence de l'Eau RMC pour la période 2019-2021	
D. Signature d'une convention tripartite pour le projet au Lac de Véron	
<b>2. ÉCONOMIE</b>	<b>8</b>
A. Signature de la convention d'objectifs 2019 avec le Site de Proximité	
B. Demande de subvention au titre du programme opérationnel interrégional Massif Central pour le financement du projet « Accueillir en Val'Éyrieux »	
C. Demande de subvention au titre du programme européen LEADER Ardèche <sup>3</sup> pour le financement du projet « Structuration et renforcement de la filière bijou »	
D. Vente de terrain à la SCI FABLA sur la ZA Aric	
E. Modification des tarifs de l'espace de télétravail	
<b>3. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>13</b>
A. Adoption des subventions 2019 aux associations sportives	
<b>4. CULTURE</b>	<b>14</b>
A. Adoption des subventions 2019 aux associations culturelles	
B. Modification des tarifs de la boutique de l'École du vent	
<b>5. ACTION SOCIALE</b>	<b>14</b>
A. Transports scolaires : demande de création d'une ligne Mars-Yssingeaux	
<b>6. ENFANCE-JEUNESSE</b>	<b>15</b>
A. Signature d'une convention tripartite pour la réfection des locaux de la crèche de St Pierreville	
<b>7. TOURISME</b>	<b>16</b>
A. Classement de l'Office de Tourisme Val'Éyrieux en catégorie 2	
<b>8. FINANCES</b>	<b>16</b>
A. Attribution des fonds de concours 2019	
B. DM N° 1 au Budget Général	
<b>9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>	<b>17</b>
A. Modification du tableau du personnel 2019	
<b>10. QUESTIONS DIVERSES</b>	<b>17</b>
<b>11. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT</b>	<b>18</b>

**Date de la convocation** : 24 juin 2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance** : 54

**Étaient présents** : Mme Josette CLAUZIER, M. Frédéric PICARD, M. Thierry GIROT, M. Raymond FAYARD, M. Didier ROCHETTE, M. Etienne ROCHE, M. Maurice DESSUS, M. Philippe CRESTON (arrivé à 19h05), M. Jean-Luc BOULON (arrivé à 18h45), M. Gérard BRUN, M. le Dr Jacques CHABAL, Mme Monique PINET, Mme Marie-Christine ROURE, Mme Pierrette CHANEAC, M. Roger PERRIN, M. Gérard CUMIN, Mme Brigitte CHANEAC, M. Maurice ROCHE, M. Marcel COTTA, Mme Françoise ROCHE, M. Maurice WEISS, M. Michel VILLEMAGNE, Mme Brigitte MOREL, Mme Cécile VINDRIEUX, M. Patrick MARCAILLOU, M. Henry JOUVE, Mme Josyane ALLARD CHALANCON, M. Charles FOUVET, M. René JULIEN, M. Nicolas FREYDIER, M. Maurice SANIEL, M. Pascal BAILLY (représenté par Mme Sandrine REYNAUD jusqu'à son arrivée à 18h50), M. Michel CHANTRE, M. Henri SENECLAUZE, Mme Catherine FAURE, M. Simon CHAPUS, Mme Éliane ADRIEN, M. Christian CHARRIER, Mme Sabine LOULIER, M. Francis VIALATTE.

**Absents excusés représentés** : M. Christian CROS pouvoir à M. Raymond FAYARD, M. Denis SERRE pouvoir à M. Roger PERRIN, Mme Nathalie ROULET pouvoir à Mme Marie-Christine ROURE, M. Pierre CROS pouvoir à M. le Dr Jacques CHABAL, M. Jean-Marie FOUTRY pouvoir à M. Thierry GIROT, Mme Marie-Jeanne REILLE-SINZ pouvoir à Mme Monique PINET, M. Christophe SABY pouvoir à M. Nicolas FREYDIER, M. André BLANCHIN pouvoir à Mme Catherine FAURE.

**Absent excusé** : M. Jean-Louis REYNAUD, M. André BEAL.

**Absents** : M. Jean-Paul BERNARD, Mme Laura SOUBEYRAND, M. Laurent BOUIX, M. Philippe DESESTRES.

**Le quorum est atteint**

**Secrétaire de séance** : M. Frédéric PICARD.

Assistaient également à la séance :

- Carine FAURE, Directrice Générale des Services
- Jeanne TERNOIS, Directrice des Ressources Humaines
- Magali MORFIN, Directrice du pôle Services à la population
- Jean-Louis ROZÉ, Directeur des services techniques
- Christian FEROUSSIER, Directeur du pôle Culture
- Romain SCHOCKMEL, Directeur du pôle Tourisme
- Morgane MAITRIAS, Directrice du pôle Economie
- Anne-Lucie CHAPUS, Assistante de direction

M. le Président ouvre la séance en signalant ne pouvoir s'empêcher d'avoir une pensée émue pour Henri Guillot lorsqu'il vient dans cette salle de St Romain le Désert.

Il laisse ensuite la parole à Mme Françoise Roche, Maire de Mars.

Mme le Maire salue les délégués et les remercie de leur présence, avant de dresser une présentation de sa commune.

Mars se situe à la limite de la Haute Loire, à 1 000 mètres d'altitude, sur la ligne de partage des eaux.

À l'est on peut apercevoir Les Alpes et à l'ouest la chaîne des Cévennes, se terminant par le Mézenc.

La commune est traversée par le 45° parallèle Nord et elle est de ce fait située à égale distance du Pôle Nord et de l'équateur terrestre, soit environ 5 000 kilomètres.

Elle compte 280 habitants. Elle est essentiellement agricole mais également lieu de résidence de personnes qui travaillent dans les villages alentours (autant Haute Loire qu'Ardèche), ce qui veut dire que les enfants du village vont aussi dans les différentes écoles du plateau.

Sur la commune il y a quelques petites entreprises : une société de vente de pièces de moto par internet, un apiculteur, un héliculteur depuis 2003, un artisan d'art qui s'est installé dans les anciens garages de la mairie suite à leur rénovation.

À Mars, le tourisme tient aussi une place importante, avec 270 résidences secondaires, une partie du golf du Chambon sur Lignon située sur la commune, un petit hôtel-restaurant, un camping ainsi que des gîtes et la boutique associative Planète Rouge, qui propose des produits de première nécessité et des produits du terroir. Elle faisait partie du projet de rénovation de la mairie, conduit par Henri Guillot.

Par ailleurs, la commune dispose de cette salle, qui est mise en location pour des fêtes de famille et qui sert aux différentes associations de Mars. Elle est aussi utilisée par Val'Eyrieux, avec le CCSTI et le Club d'astronomie de Mars, en corrélation avec l'activité qui a lieu dans l'observatoire qui jouxte la salle. Cette activité a débuté en 2001 avec l'accueil de trois astronautes américains et un spationaute français qui étaient allés dans l'espace. Une grande soirée aura lieu le 20 juillet 2019 avec le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la mission Apollo.

Pour revenir sur terre, Mme la Maire indique qu'elle essaie, accompagnée de son conseil municipal, de poursuivre l'élan dynamique impulsé par Henri Guillot. Il leur reste à terminer les abords de la mairie et peut-être la rénovation du tennis, qui n'est plus utilisable en l'état. Les élus vont ensuite se pencher sur l'aménagement de la traversée du village puisque la route va être refaite. Ils réfléchissent également à la possibilité de créer un gîte au-dessus de cette salle pour permettre d'avoir des couchages sur place et ainsi louer un peu plus ce bâtiment et finir de le rénover.

Pour terminer, Mme Roche invite l'assemblée à partager le verre de l'amitié à l'issue de la séance autour d'un buffet réalisé par les membres du conseil municipal et les bénévoles de la boutique associative.

M. le Président remercie Mme Le Maire et propose de débiter les sujets à l'ordre du jour.

[Arrivée de Jean-Luc BOULON à 18h45]

## **1. EAU / ASSAINISSEMENT**

M. le Président laisse la parole à Raymond Fayard.

### **A. Validation de l'étude de zonage d'assainissement collectif de l'ex-CC Pays du Cheylard et ouverture d'une enquête publique**

M. Fayard indique que la Communauté de communes Val'Eyrieux doit délimiter le zonage d'assainissement collectif des eaux usées des 14 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays du Cheylard : Accons, Belsentes (Les Nonières et St Julien Labrousse), Dornas, Jaunac, Le Chambon, Le Cheylard, Mariac, St Andéol de Fourchades, St Barthélémy le Meil, St Christol, St Cierge sous le Cheylard, St Genest Lachamp, St Michel d'Aurance.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, le bureau d'étude SUEZ Consulting (anciennement SAFEGE) a réalisé entre 2013 et 2019 une étude portant sur le zonage d'assainissement de ces 14 communes, qui doit maintenant être soumise à enquête publique.

Pour cela, le Conseil communautaire est sollicité afin d'approuver l'étude de zonage, puis d'autoriser le Président à saisir le Préfet de l'Ardèche pour désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon.

[Arrivée de Pascal BAILLY à 18h50]

M. le Maire du Chambon revient sur le projet d'assainissement du village et demande comment procéder pour qu'il puisse être inscrit dans le futur contrat de rivière.

M. Fayard explique que ce dossier a deux obstacles. Tout d'abord, il n'a jamais été inscrit dans un contrat de rivière, qui sert de base aux services de l'Agence de l'Eau pour l'arbitrage des dossiers de subvention ; deuxièmement, le schéma directeur d'assainissement qui prévoit ces travaux n'a pas encore été soumis à l'enquête publique. Or, le schéma directeur d'assainissement est un préalable indispensable à l'obtention d'aides financières de l'Agence de l'Eau et du Département. La validation de l'étude de zonage, proposée au Conseil ce jour, est donc la première étape indispensable avant que des opérations puissent être intégrées dans le prochain contrat de rivière.

Gérard Brun insiste sur le fait qu'il aimerait que sa commune soit éligible dans le prochain contrat de rivière, d'autant que ce projet d'assainissement collectif avait été fléché en 2004 comme une priorité dans le rapport émis par André Chanal, alors Président du S.I.A.V.D. (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Dorne). Il indique être régulièrement relancé par la population.

M. Fayard rappelle que la commune du Chambon n'avait pas transféré la compétence assainissement au SIAVD, seules 6 communes de l'ex-Pays du Cheylard l'avaient fait à l'origine. Les autres communes portaient alors leurs opérations en propre.

Il ajoute que, lors de la signature du dernier contrat de rivière, l'inscription des opérations s'est faite sur la base des urgences fléchées par le bureau d'études qui menait le schéma général d'assainissement sur le Pays du Cheylard.

Gérard Brun demande dans quel délai devrait être terminé le zonage d'assainissement.

Raymond Fayard signale que la délibération adoptée ce jour entraînera la désignation par le Tribunal Administratif d'un commissaire enquêteur, puis suivra la procédure d'enquête publique avec des permanences dans les différentes communes concernées. Au vu de ces éléments, le rendu devrait être fait d'ici cette fin d'année.

Maurice Sanieul demande comment cela va se passer pour les communes qui ont déjà défini leur zonage.

M. Fayard lui indique qu'il n'y aura pas de changements de zonage pour les communes ayant déjà un POS ou un PLU.

Pour conclure, M. le Président fait remarquer que l'argent ne sera certainement pas délivré facilement dans le prochain contrat de rivière.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'étude de zonage d'assainissement collectif des eaux usées des 14 communes de l'ex-Communauté de communes du Pays du Cheylard ; autorise M. le Président à saisir le Préfet de l'Ardèche pour désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon ; charge M. le Président d'établir tous documents nécessaires à la mise en place de cette procédure.**

## **B. Validation de l'étude de zonage d'assainissement collectif de St Pierreville et ouverture d'une enquête publique**

Raymond Fayard indique qu'il convient également de délimiter le zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de St Pierreville.

En effet, dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur d'assainissement, le bureau d'étude NALDEO a réalisé en 2018/2019 une étude portant sur le zonage d'assainissement de la commune, qui doit maintenant être soumise à enquête publique.

Il demande donc au Conseil communautaire d'approuver l'étude de zonage, puis d'autoriser le Président à saisir le Préfet de l'Ardèche pour désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'étude de zonage d'assainissement collectif des eaux usées de la commune de St Pierreville ; autorise M. le Président à saisir le Préfet de l'Ardèche pour désignation d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon ; charge M. le Président d'établir tous documents nécessaires à la mise en place de cette procédure**

### **C. Signature du contrat avec l'Agence de l'Eau RMC pour la période 2019-2021**

M. Fayard rappelle la volonté de l'Agence de l'Eau RMC d'accompagner la Communauté de communes Val'Eyrieux dans un rattrapage structurel de ses services d'eau potable et d'assainissement et dans la mise en œuvre d'un programme d'actions en vue d'une meilleure gestion de la ressource en eau.

Il indique qu'un contrat va être signé entre les deux collectivités afin de définir :

- ▶ Le programme de travaux que la Communauté de communes Val'Eyrieux, compétente en matière d'eau potable et d'assainissement, doit engager afin de permettre un rattrapage structurel des équipements de ses services.
- ▶ Les conditions d'attribution des aides financières de l'Agence de l'Eau pour la réalisation de ce programme.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans. Il prendra effet rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et se terminera le 31 décembre 2021, date à laquelle toutes les opérations devront être engagées.

Le programme de travaux, qui a été présenté lors de la dernière commission eau/assainissement, s'élève à 3 370 372 € pour un montant total d'aide de 2 124 083 €, répartis comme suit :

- ▶ Eau : 1 526 015 € de travaux pour 1 082 011 € d'aide
- ▶ Assainissement : 1 844 357 € de travaux pour 1 042 072 € d'aide

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise son Président à signer avec l'Agence de l'Eau RMC le contrat relatif au rattrapage structurel des collectivités territoriales présentes en ZRR et à la gestion de la ressource en eau pour la période 2019-2021 ; autorise son Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.**

### **D. Signature d'une convention tripartite pour le projet au Lac de Véron**

Raymond Fayard indique que la Fédération de Pêche de l'Ardèche a pour projet l'acquisition du Lac de Véron, situé sur la Commune de St Agrève et souhaite l'aménager pour en faire un haut lieu touristique, notamment pour la pêche à la mouche.

Dans le cadre de ce projet, le raccordement au réseau d'assainissement collectif est souhaité afin de collecter les effluents des chalets et équipements installés sur le site, l'assainissement autonome actuellement en place n'ayant pas été jugé apte lors de la dernière visite du SPANC. De plus, la pose d'une canalisation d'eau potable sera nécessaire pour alimenter le poste de refoulement prévu.

Suite à la rencontre qui a eu lieu entre la Fédération de Pêche, la Commune de St Agrève et la Communauté de communes Val'Eyrieux, il a été décidé d'établir une convention afin d'arrêter les modalités techniques et financières des travaux décrits ci-dessus.

Le montant total de l'opération est estimé à 90 601 € ht.

Il a été convenu entre les trois parties un financement partagé afin de réaliser l'opération : la Fédération de Pêche de l'Ardèche participera à hauteur de 10 000 € ; la Commune de St Agrève et la Communauté

de communes Val'Eyrieux se partageront le restant des dépenses, après déductions des éventuelles subventions qui vont être sollicitées auprès de l'État et du Département.

M. le Président ajoute que le travail est en cours depuis quelques mois entre les différents partenaires afin que ce projet puisse voir le jour. Il se dit très satisfait car cet équipement contribuera au développement touristique de Val'Eyrieux, qui amène donc sa contribution aux côtés de la Commune de St Agrève.

[Arrivée de Philippe CRESTON à 19h05]

Maurice Weiss souligne qu'il s'agit d'un très beau site, qui était malheureusement abandonné depuis quelques années. Le développement des activités autour de la pêche fonctionne bien ailleurs, la pêche à la truite notamment ayant de nombreux amateurs. De plus, le site proposant de la pêche en eau close, l'activité sera autorisée toute l'année.

M. Weiss signale que le projet total représente un coût d'environ 600 000 € avec des aides attendues de la Région et du Département, ainsi que de l'État pour la partie assainissement.

Enfin, il indique que le site devrait être en fonctionnement d'ici un an, voire moins.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la convention de partenariat qui va être signée avec la Fédération de Pêche de l'Ardèche et la Commune de St Agrève ; autorise M. le Président à signer la convention de partenariat avec la Fédération de Pêche de l'Ardèche et la Commune de St Agrève et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.**

## 2. ÉCONOMIE

Avant de laisser la parole aux responsables, M. le Président souhaite dire quelques mots concernant le Site de proximité. En effet, il s'agit d'une année particulière puisque le Site est sur le point de cesser ses activités, peut-être plus vite que prévu d'ailleurs. Il est tout de même proposé au Conseil de voter une subvention pour le maintien de l'association et la bonne gestion des dernières formalités. Ensuite, on va voir comment reprendre ce travail, avec des demandes de subventions, qui vont être présentées juste après, et en réorganisant la cellule économique de Val'Eyrieux afin qu'elle bénéficie d'une force et d'une puissance plus importante.

M. Julien commence par rappeler le rôle du Site de proximité et le soutien apporté en retour par Val'Eyrieux à l'association (cf. diapositive en Annexe 1-1).

Ensuite, Morgane Maitrias détaille les missions effectuées à ce jour par les salariés du Site de proximité (cf. diapositive en Annexe 1-2).

M. Julien rappelle que l'arrêt administratif du Site de proximité est prévu pour fin 2019. L'assemblée générale extraordinaire prévue le 2 juillet devrait entériner cette décision.

Morgane Maitrias poursuit avec la diapositive jointe en Annexe 1-3 et insiste sur le fait qu'il est indispensable pour Val'Eyrieux d'assurer la continuité des services proposés par le Site, tout en priorisant certaines orientations. Le Site compte aujourd'hui 4 ETP pour l'ensemble du périmètre (Val'Eyrieux, Pays de Lamastre et une partie de CAPCA) et, pour la suite, le besoin sur Val'Eyrieux est estimé à 2 ETP, pour lesquels il faudra chercher des financements complémentaires, d'où le dépôt de nouvelles demandes de subventions.

Morgane Maitrias présente ce que pourrait être la future organisation du pôle Economie, avec encadrés en bleu les postes actuellement occupés, et encadrés en rouge les postes qui seraient créés (cf. diapositive en Annexe 1-4).



Ensuite, dans la diapositive jointe en Annexe 1-5, Morgane Maitrias revient sur les grandes thématiques de l'action du Site, qui seront affinées en fonction des besoins et capacités de la Communauté de communes.

Enfin, elle présente aux conseillers une prospective budgétaire prenant en compte les éléments énoncés précédemment (cf. diapositive en Annexe 1-6). Elle précise que cette simulation permet la création d'un poste pérenne ainsi que d'un poste en CDD jusqu'à fin 2022, pour lequel il faudra ensuite envisager de chercher de nouveaux financements.

Patrick Marcaillou demande à quelles fonctions seront recrutés ces deux agents.

Jeanne Ternois indique qu'il est proposé, dans la délibération du tableau du personnel qui va suivre, de créer deux postes de contractuels, dont l'un sera pérenne (agent titularisable ou CDIable) et l'autre à durée déterminée. Comme l'a indiqué précédemment Morgane Maitrias, l'un des postes aura pour missions l'accueil, l'attractivité et l'appui à la création ; l'autre poste sera consacré à l'emploi et la formation.

Josette Clauzier souhaite avoir confirmation que ce projet est construit en fonction des subventions demandées.

M. le Président acquiesce et ajoute qu'ont également été pris en compte les besoins du service.

Morgane Maitrias appuie ces propos et précise que les signaux sont très positifs pour l'obtention de ces subventions. Elle signale que le dossier déposé fin mars dans le cadre de l'appel à projet « Accueillir en massif central » a reçu la meilleure note technique suite aux auditions qui se sont tenues en avril. Concernant le dossier LEADER, les pôles tourisme et économie sont également allés défendre le dossier lors d'une audition au PNR des Monts d'Ardèche. Les réponses à ces deux candidatures devraient être connues dans le courant de l'été.

Brigitte Morel demande s'il est prévu que des formations spécifiques soient dispensées.

Morgane Maitrias indique qu'il s'agira plutôt d'un accompagnement au retour à l'emploi via des formations, des aides à la création, des aides à la recherche d'emploi...

M. le Président remercie les services pour le travail de réflexion mené en amont depuis 8 mois et qui permet la transition des missions menées par le Site de proximité. Les deux appels à projet sont arrivés à point nommé, d'autant que le service économie demandait depuis longtemps à être étoffé.

Le Dr Jacques Chabal rappelle que Val'Eyrieux est également engagé dans le dispositif Territoires d'industrie. Ceci ne permettra sans doute pas d'avoir plus d'argent mais il s'agit d'un label pour le territoire. Le Comité de développement économique de Val'Eyrieux a beaucoup travaillé et les industriels veulent poursuivre cette dynamique. Aussi, 8 fiches-actions ont été réalisées et présentées au Gouvernement et à la Région. Elles auraient dû être réalisées à l'échelle Nord-Ardèche Nord-Drôme mais cela n'a pas été possible dans le temps imparti, c'est pourquoi Val'Eyrieux a souhaité y dresser les besoins spécifiques de ses entreprises. Il cite quelques exemples d'idées émises par les chefs d'entreprises : création d'un groupe WhatsApp pour échanger sur l'emploi sur le territoire ; ajout d'une documentation sur les entreprises aux supports de communication touristiques afin d'attirer de nouveaux habitants et leur montrer qu'il y a de l'emploi...

La cellule de développement industriel et économique est performante et permet, après 9 mois de travail, d'asseoir le développement économique sur Val'Eyrieux.

M. le Président informe les délégués que le mémento est consultable pour ceux qui le souhaitent et la synthèse des fiches-actions sera jointe à l'envoi du compte-rendu.

Pascal Bailly constate que la fin du Site de proximité est très rapide. Aussi, il se demande quand le service économie sera en mesure de répondre aux demandes.

M. le Président indique que les choses devraient se mettre en place après l'été.

Morgane Maitrias ajoute que, lors du dernier CA, le cabinet d'avocats qui suit le dossier a estimé la fin du Site de proximité au 31 août car il restera alors suffisamment de trésorerie pour assurer les dernières démarches, ce qui ne sera plus forcément le cas en fin d'année.

Les discussions étant arrivées à leur terme, M. le Président propose de passer au vote des délibérations et laisse la parole.

## **A. Signature de la convention d'objectifs 2019 avec le Site de Proximité**

M. Julien rappelle que, depuis de nombreuses années, le Site de Proximité Centre Ardèche est un lieu ressources pour l'emploi, la formation et la création d'activités.

La zone d'intervention du Site de proximité est constituée de l'intégralité des Communautés de communes Val'Eyrieux et Pays de Lamastre, et d'une partie de la Communauté d'agglomération Privas Centre Ardèche.

Au vu des éléments énoncés précédemment et dans le but de soutenir l'action du Site de Proximité sur le territoire Centre Ardèche, une convention d'objectifs va être signée pour 2019, soulignant les missions réalisées au service des publics et des projets du territoire.

Pour remplir ces missions, la Communauté de communes Val'Eyrieux accepte de participer pour un montant de 30 125 €.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, confirme son accord à une participation de 30 125 € ; autorise son Président à signer la convention d'objectifs avec le Site de Proximité ; autorise son Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.**

## **B. Demande de subvention au titre du programme opérationnel interrégional Massif Central pour le financement du projet « Accueillir en Val'Eyrieux »**

René Julien revient sur le dossier de demande de subvention déposé fin mars auprès du GIP Massif Central dans le cadre de l'appel à projet « Accueillir en massif central » 2019.

Il précise que cet appel à projet vise à aider les territoires à se doter d'une politique d'attractivité et d'accueil opérationnelle, prenant en compte toutes les thématiques de l'attractivité (emploi, activités, services aux entreprises et à la population, logement, qualité de vie) et articulée autour :

- du développement d'une culture de l'accueil
- de la construction d'une offre globale d'installation et d'intégration de nouveaux actifs,
- de la promotion du territoire et de la diffusion de cette offre à l'extérieur,
- de l'accompagnement des porteurs de projets souhaitant s'installer sur le territoire.

Il détaille ensuite le contenu du projet « Accueillir en Val'Eyrieux, de l'émerveillement à l'installation durable » :

### **Renforcer et qualifier l'offre d'accueil**

Volet 1 : Renforcer l'offre d'activité

Volet 2 : Améliorer la formalisation et la diffusion des offres d'emplois à pourvoir sur le territoire et la mise en relation chercheurs d'emplois - employeurs

Volet 3 : Améliorer la connaissance, la qualification et la diffusion de l'offre de locaux professionnels

Volet 4 : Améliorer l'offre de logements à destination de nouveaux arrivants

Volet 5 : Maintenir et renforcer la qualité et l'accessibilité de l'offre « qualité de vie et cadre de vie »

Volet 6 : Maintenir et renforcer l'offre de santé

Volet 7 : Renforcer l'infrastructure et les usages numériques

### **Accompagner les porteurs de projets et les entreprises souhaitant s'installer sur le territoire**

Volet 8 : Proposer un accompagnement complet et lisible aux porteurs de projets

### **Développer une culture de l'accueil partagée**

Volet 9 : Développer l'accueil et la culture de l'accueil

## **Prospecter les porteurs de projets, promouvoir le territoire et l'offre d'accueil**

Volet 10 : Déployer une stratégie de marketing territoriale ciblée et bien articulée avec les stratégies départementale et touristique ; diffuser l'offre auprès des publics cibles

### **Postes de dépenses prévisionnels pour la durée du programme (2019-2022)**

<b>Dépenses</b>	<b>€ HT</b>
Dépenses directes de personnel	117 743,00 €
Coûts indirects	17 661,45 €
Prestations externes	36 000,00 €
Autres dépenses	28 544,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 948,45 €</b>

### **Plan de financement prévisionnel**

	<b>%</b>	<b>€ HT</b>
FEDER	50 %	99 974,23 €
Autofinancement	50 %	99 974,22 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>199 948,45 €</b>

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le plan de financement présenté et la part d'autofinancement de la Communauté de communes Val'Eyrieux ; autorise l'inscription au budget des sommes correspondantes ; autorise le Président à solliciter une subvention FEDER et/ou FNADT au titre du plan de financement présenté, ainsi que tout autre financement complémentaire possible ; autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération ; charge le Président d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne conduite de ce projet.**

### **C. Demande de subvention au titre du programme européen LEADER Ardèche<sup>3</sup> pour le financement du projet « Structuration et renforcement de la filière bijou »**

Compte tenu des enjeux économiques et touristiques liés à la filière bijou, Catherine Faure prend la parole pour indiquer qu'un dossier de demande de subvention a été déposé auprès du programme LEADER Ardèche<sup>3</sup> pour le déploiement d'actions en faveur du développement de la filière bijou, de l'animation de la vallée du bijou et des équipements associés sur les deux prochaines années.

Ce projet, qui fait donc l'objet d'un travail conjoint du service tourisme et du service économie, s'inscrit dans la continuité de la dynamique mise en place ces dernières années avec la création de la vallée du bijou, de la maison du bijou et de l'atelier du bijou. En tant que membre du Comité de programmation LEADER, Catherine Faure indique qu'elle ne manquera pas de défendre ce dossier en séance.

Elle détaille ensuite le contenu du projet « Structuration et renforcement de la filière bijou dans la vallée du bijou et développement des potentiels économiques et touristiques liés au bijou » :

Axe 1 : renforcer la collaboration entre acteurs de la filière

Axe 2 : étoffer la filière

Axe 3 : promouvoir collectivement la filière bijou et développer le potentiel touristique de l'activité bijou

## Postes de dépenses prévisionnels

Dépenses	€ HT	Détail indicatif
Dépenses de rémunération	35 047,17 €	0,33 ETP sur deux ans, et frais de stagiaire
Dépenses indirectes	5 257,08 €	15 % des dépenses de rémunération
Dépenses facturées (fonctionnement)	39 650 €	Frais de communication, intervenants, participation à des salons, matériel atelier du bijou, équipements atelier du bijou
<b>TOTAL</b>	<b>79 954,25 €</b>	

## Plan de financement prévisionnel

	%	€ HT
FEADER	80 %	63 963,40 €
Autofinancement	20 %	15 990,85 €
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>	<b>79 954,25€</b>

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide le plan de financement présenté et la part d'autofinancement de la Communauté de communes Val'Éyrieux ; autorise l'inscription au budget des sommes correspondantes ; autorise le Président à solliciter une subvention FEADER au titre du programme européen LEADER Ardèche3 conformément au plan de financement présenté ; autorise le Président à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération ; charge le Président d'effectuer toute démarche nécessaire à la bonne conduite de ce projet.**

### **D. Vente de terrain à la SCI FABLA sur la ZA Aric**

René Julien fait part au Conseil de la demande d'acquisition formulée par la SCI FABLA, d'un lot sur la Zone d'activités d'Aric. Il précise qu'il s'agit de l'enseigne VULCO, actuellement installée en location sur la zone de La Palisse.

Il s'agirait du lot N° 17 d'une superficie approximative de 1 400 m<sup>2</sup>.

Il est proposé au Conseil, sous réserve de l'avis conforme du Service des Domaines, de vendre cette parcelle au prix de 20 € ht le m<sup>2</sup>, soit 28 000 € ht.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide la vente du lot N° 17 d'une superficie approximative de 1 400 m<sup>2</sup> au prix de 20 € ht le m<sup>2</sup> à la SCI FABLA, ou toute personne morale s'y rapportant ; autorise son Président ou tout Vice-président à signer l'acte de vente et toutes pièces s'y rapportant.**

### **E. Modification des tarifs de l'espace de télétravail**

M. Julien rappelle l'existence d'une régie de recettes pour l'espace de télétravail de Pôleyrieux et la délibération prise lors du dernier Conseil communautaire afin d'ajuster ces tarifs au regard de ceux pratiqués actuellement sur des espaces similaires.

Morgane Maitrias indique que, considérant la nécessité de pouvoir proposer aux utilisateurs de l'espace de télétravail la possibilité d'effectuer des photocopies, le Conseil est aujourd'hui sollicité afin de créer les tarifs associés.

Il est ainsi proposé d'appliquer les tarifs suivants, exprimés en ttc :

- 1/2 journée : 10 €
- Journée : 15 €
- Carnet de 10 tickets journée : 100 €
- Mois : 150 €
- Journée de formation : 50 €
- A4 noir et blanc : 0,05 € l'unité
- A3 noir et blanc : 0,10 € l'unité
- A4 couleur : 0,10 € l'unité
- A3 couleur : 0,20 € l'unité

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 26 mars 2019 ; adopte les tarifs tels que mentionnés ci-dessus ; autorise le Président à mettre en œuvre son application.**

### **3. SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

M. le Président laisse la parole à Roger Perrin.

#### **A. Adoption des subventions 2019 aux associations sportives**

Roger Perrin propose au Conseil d'approuver le tableau des subventions aux associations sportives, tel qu'il est présenté en Annexe 2.

Il commence par les subventions courantes, en précisant qu'elles sont au même niveau qu'en 2018.

Didier Rochette fait remarquer qu'il n'y a toujours pas d'harmonisation sur le territoire entre les différents clubs pratiquant un même sport, alors que cela est demandé depuis plusieurs années.

Roger Perrin explique que le travail est en cours et qu'il sera terminé pour le vote du prochain budget. Des propositions auront été faites en amont, notamment au comité exécutif et à la commission sport.

M. le Président souligne que cette idée d'harmonisation ne date que de l'année dernière. Le travail se met donc en place, avec des personnes compétentes qui se sont portées volontaires. De plus, il rappelle que les chiffres sont à modérer en fonction du nombre de licenciés de chaque club.

M. Perrin présente ensuite le détail des subventions exceptionnelles pour l'année 2019.

Concernant le trail des Châtaigniers, il souhaite préciser que celui-ci est organisé par une association de Gluiras. Cependant, en 2019, le départ et l'arrivée de l'épreuve se faisaient sur la commune de St Barthélemy le Meil.

Roger Perrin signale que la commission sport a également validé une subvention de 1 000 € à l'attention de Circée Peloux-Rouzaud, escrimeuse handisport, qui se prépare actuellement pour participer aux Jeux Paralympiques de Tokyo en 2020. Une convention sera signée avec elle pour entériner cette décision, Circée étant également intervenue auprès des enfants du Centre de loisirs du Cheylard.

Le Dr Jacques Chabal ajoute qu'il n'est pas certain que cette aide suffise pour qu'elle puisse participer aux JO, d'une part le budget nécessaire étant très élevé et, d'autre part, sa maladie évoluant régulièrement.

Christian Feroussier signale que cette aide allouée par Val'Eyrieux est déterminante pour l'engagement d'autres financeurs. Ainsi, le Département de l'Ardèche accompagnera également Circée Peloux-Rouzaud dans son projet.

**Le Conseil communautaire, à 47 voix pour et 1 opposition, approuve le tableau des subventions aux associations sportives tel qu'il est proposé en Annexe 2 ; dit que les dépenses sont prévues au Budget Général 2019 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

## 4. CULTURE

En l'absence de Jean-Marie Foutry, M. le Président laisse la parole à Christian Feroussier.

### A. Adoption des subventions 2019 aux associations culturelles

M. Feroussier, Directeur du Pôle Culture, présente les demandes d'associations reçues dans le cadre de l'appel à projet lancé par la Communauté de communes en vue de soutenir les manifestations culturelles du territoire.

Il est ainsi proposé au Conseil d'approuver le tableau des subventions aux associations culturelles, tel qu'il est présenté en Annexe 3.

Josette Clauzier demande ce que fait l'association Voilà Voilà.

Christian Feroussier indique qu'elle porte le projet « Oh Plateau ! », festival de musiques indépendantes qui se tient fin juillet à Devesset.

Josette Clauzier souhaiterait des précisions concernant le refus du projet de l'Art Sème.

M. Feroussier signale qu'il s'agissait essentiellement de dépenses de fonctionnement. De plus, ce choix a été conforté par le fait que l'association présentait également un second dossier, qui lui a été retenu.

Brigitte Morel demande des informations concernant la Compagnie des Chimères.

Christian Feroussier explique que c'est une compagnie de théâtre basée à St Pierreville, qui organise notamment le « Festival Dare d'Art », tous les deux ans, sur la commune.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le tableau des subventions aux associations culturelles tel qu'il est proposé en Annexe 3 ; dit que les dépenses sont prévues au Budget Général 2019 ; autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette décision.**

### B. Modification des tarifs de la boutique de l'École du vent

Christian Feroussier rappelle la régie créée par la Communauté de communes afin d'encaisser les produits vendus au sein de la boutique de l'École du Vent.

Il convient de mettre à jour la liste des produits vendus ainsi que leurs tarifs, comme indiqué dans le tableau joint en Annexe 4.

Il précise que les autres tarifs de L'École du Vent restent inchangés.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve la modification des produits vendus à la boutique de L'École du Vent et de leurs tarifs, comme mentionné dans le tableau joint en Annexe 4, les autres tarifs restant inchangés ; charge le Trésorier communautaire et le Président de la Communauté de communes, chacun en ce qui le concerne, de son exécution dont un exemplaire sera affiché aux lieux accoutumés.**

## 5. ACTION SOCIALE

M. le Président laisse la parole à Thierry Girot.

### A. Transports scolaires : demande de création d'une ligne Mars-Yssingaux

M. Girot informe le Conseil que la Communauté de communes a été saisie par Mme le Maire de Mars pour la création d'une ligne de transport scolaire entre Mars et Yssingaux afin de permettre la prise en

charge de 6 élèves qui se rendent dans divers établissements situés sur la commune d'Yssingeaux. Le lieu de prise en charge des enfants se ferait au village de Mars.

Françoise Roche précise qu'aujourd'hui les parents se sont organisés entre eux pour amener leurs enfants à Yssingeaux car le car du Chambon sur Lignon passe trop tard.

Brigitte Morel demande quel âge ont ces enfants et s'ils fréquentent des établissements particuliers. Mme Roche indique qu'il s'agit de lycéens et d'un étudiant en BTS, qui fréquentent divers établissements selon les options qu'ils ont choisies (aide à la personne, sport...).

Thierry Girot propose qu'un avis favorable soit donné à la demande de la Commune de Mars et que le Président soit autorisé à transmettre les éléments à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui étudiera la faisabilité de cette création.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, autorise son Président à entreprendre les démarches auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour solliciter la création du service de transport scolaire entre Mars et Yssingeaux ; autorise son Président à signer toutes pièces se rapportant à la présente.**

## **6. ENFANCE-JEUNESSE**

M. le Président demande à Thierry Girot de continuer avec cette compétence.

### **A. Signature d'une convention tripartite pour la réfection des locaux de la crèche de St Pierreville**

Thierry Girot commence par rappeler que, malgré les quelques litiges concernant la propriété de ce bâtiment, il est aujourd'hui calé que l'EHPAD Les Myrtilles est propriétaire des locaux accueillant la crèche Lutins-Lutines de St Pierreville.

Il informe le Conseil que l'EHPAD envisage la réfection de la toiture de ce bâtiment, ainsi que divers travaux de consolidation. A cette occasion, la Communauté de communes Val'Eyrieux, dans un souci de bien-être du personnel et des enfants accueillis, a souhaité trouver des solutions pour éclaircir les locaux.

Une convention a donc été établie entre l'EHPAD Les Myrtilles, la Commune de St Pierreville et la Communauté de communes Val'Eyrieux afin de déterminer les modalités techniques et financières de cette opération.

Les travaux seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'EHPAD Les Myrtilles et la Communauté de communes participera au financement des travaux complémentaires demandés par une subvention d'équipement versée à l'EHPAD, au vu des sommes réellement engagées et sur présentation de l'état des travaux exécutés.

Le coût global du projet a été estimé à un peu moins de 150 000 € TTC, dont environ 25 000 € pour la partie incombant à Val'Eyrieux.

M. Girot précise que les travaux nécessitent le déménagement total de la crèche pendant toute la durée de l'opération. Aussi, des solutions ont été envisagées avec les trois parties cosignataires de la convention.

M. le Président se félicite que ce projet de longue date puisse aboutir grâce au travail aplani par les réflexions menées par les principaux intéressés.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte la convention de partenariat qui va être signée avec l'EHPAD Les Myrtilles et la Commune de St Pierreville ; autorise M. le Président ou son Vice-président à signer la convention de partenariat avec l'EHPAD Les Myrtilles et la Commune de St Pierreville et le charge de toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.**

## **7. TOURISME**

M. le Président laisse la parole à Catherine Faure.

### **A. Classement de l'Office de Tourisme Val'Eyrieux en catégorie 2**

Mme Faure rappelle la compétence tourisme exercée par la Communauté de communes Val'Eyrieux et la décision de confier l'intégralité de la politique touristique communautaire, telle qu'elle est définie par les statuts de la Communauté de communes, à l'EPIC Val'Eyrieux Tourisme, dont les principales missions sont réparties en deux pôles :

- ▶ Missions de l'Office de tourisme de Val'Eyrieux
- ▶ Missions de développement touristique

Pour mémoire, Mme Faure rappelle que les missions attribuées à l'EPIC et les moyens que lui consacre la Communauté de communes sont définis annuellement dans une convention d'objectifs.

Il convient aujourd'hui de valider la demande de classement de l'Office de tourisme de Val'Eyrieux en catégorie II, démarche initiée par l'association en 2018 et que l'EPIC doit maintenant mener à terme. Ce classement permettra entre autres à l'EPIC de commercialiser des produits et séjours.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, valide la demande de classement de l'Office de tourisme de Val'Eyrieux en catégorie II ; autorise son Président à faire le nécessaire quant à l'exécution de la présente et à signer toutes pièces s'y rapportant.**

## **8. FINANCES**

M. le Président laisse la parole à Michel Villemagne.

### **A. Attribution des fonds de concours 2019**

M. Villemagne rappelle la volonté de la Communauté de communes Val'Eyrieux d'assurer une solidarité avec ses communes membres, par l'adoption d'un règlement de fonds de concours ainsi que d'une enveloppe annuelle qui leur est destinée et qui s'élève cette année encore à 50 000 €.

Il fait part au Conseil des dossiers retenus par le Comité exécutif et propose de les accepter, pour un montant total d'aide de 35 707,53 €, tel que présenté dans le tableau joint en Annexe 5.

Josette Clauzier se demande ce qu'il advient des 15 000 € restants.

Michel Villemagne explique qu'ils ne sont pour l'instant pas attribués mais de nouvelles demandes peuvent être envoyées par les communes et elles seront étudiées.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide l'attribution des fonds de concours tels qu'indiqués dans le tableau joint en Annexe 5 ; charge M. le Président de toutes les démarches nécessaires à son exécution.**



## **B. DM N° 1 au Budget Général**

Pour faire suite à la délibération présentée par Thierry Girot concernant les travaux prévus à la crèche de St Pierreville, M. Villemagne expose aux conseillers les éléments composant la décision modificative N° 1 au Budget général, dont le détail est présenté en Annexe 6.

Val'Eyrieux s'étant engagé à accompagner le projet via une subvention d'équipement au maître d'ouvrage qu'est l'EHPAD, il convient d'allouer une enveloppe de 35 000 € à cette opération (légèrement au-dessus des coûts estimatifs).

Il fait remarquer que la décision modificative est équilibrée à zéro, cette somme étant précomptée sur les crédits alloués au centre technique communautaire.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, adopte les ouvertures et transferts de crédits tel que proposé en Annexe 6.**

## **9. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

M. le Président laisse la parole à Monique Pinet.

### **A. Modification du tableau du personnel 2019**

Monique Pinet indique qu'il convient de modifier le tableau du personnel tel qu'il est joint en Annexe 7. Elle demande à Jeanne Ternois d'en détailler les principales modifications.

Jeanne Ternois précise que cette mise à jour a pour objet de faire face aux évolutions de carrières et mouvements du personnel prévus sur la fin d'année 2019 :

- Avancements de grade et promotions internes, qui ne sont connus qu'après le vote de début d'année
- Augmentation du temps de travail de deux agents techniques qui vont assurer l'entretien du Gymnase de St Agrève et passent ainsi de 13h à 23h hebdomadaires
- Remplacements de titulaires par des contractuels
- Remplacements sur des grades différents
- Ajout de contractuels saisonniers, qui viendront en renfort aux services techniques ainsi qu'au service eau et assainissement sur juillet/août
- Création de deux postes d'attachés contractuels pour faire face aux futurs besoins du pôle économie, comme évoqué précédemment

Elle signale que cette modification du tableau du personnel a reçu un avis favorable du comité technique le 13 juin 2019.

Enfin, elle rappelle que cette modification génère un double compte sur certains emplois mais cela sera régularisé par la suppression de postes lors du prochain vote du tableau du personnel.

**Le Conseil communautaire, à l'unanimité, annule et remplace par la présente la délibération du 26 mars 2019 ; modifie le tableau du personnel de la Communauté de communes Val'Eyrieux selon le tableau joint en Annexe 7 ; charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en œuvre.**

## **10. QUESTIONS DIVERSES**

Sans objet.

## 11. COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

### ➤ Représentativité

M. le Président rappelle que la Préfecture a adressé à toutes les communes une circulaire concernant le prochain renouvellement des conseils municipaux et la représentativité des communes au sein de l'EPCI.

Carine Faure explique que la simulation faite pour Val'Eyrieux, en retenant le droit commun, estime le nombre total de sièges après les élections municipales de 2020 à 51, contre 54 aujourd'hui :

- Le Cheylard perd un siège
- St Agrève perd un siège
- Belsentes conserve les deux sièges actuels
- St Julien d'Intres ne conserve qu'un siège sur les deux actuels

Cette simulation a été étudiée et validée par le Bureau communautaire. Le choix étant fait de retenir le droit commun, elle insiste sur le fait qu'il est important de ne pas délibérer dans les communes.

### ➤ Lancement de la saison touristique

M. le Président indique que la saison touristique estivale a été lancée le jeudi 20 juin à l'atelier du bijou, à St Martin de Valamas.

Catherine Faure ajoute que ce lancement a été l'occasion de présenter le guide de l'été 2019 d'Ardèche Hautes Vallées, auquel a été ajoutée une carte du territoire afin que les visiteurs puissent plus aisément se repérer.

### ➤ Festival Musiques en Vivarais Lignon

M. le Président informe le Conseil que s'est tenue, ce lundi 1<sup>er</sup> juillet 2019 à Mars, la conférence de presse pour la prochaine édition du Festival Musiques en Vivarais Lignon, organisé cette année encore entre Ardèche et Haute-Loire du 15 au 28 août 2019. Une fois de plus le public pourra s'émerveiller de la qualité des interprètes et des concerts proposés.

M. le Président termine par ces quelques mots : « Ce festival éclaté et éclectique, vous allez l'adorer ! ».

Les dossiers à l'ordre du jour étant épuisés, M. le Président clôt la séance.

Fin de la séance à 20h40

**Dr Jacques CHABAL**  
Président de la Communauté de  
Communes Val'Eyrieux  
Maire du Cheylard



# **ANNEXES**

## Annexe 1-1

### SITE DE PROXIMITE CENTRE ARDECHE :

Association loi 1901. Intervention sur Pays de Lamastre + Val'Eyrieux + Nord CAPCA

#### Conventionnement annuel CC Val'Eyrieux avec Site de proximité pour :

- **Organiser l'appui à la création d'activités** : identification de potentiels, accompagnement de porteurs de projets...
- **Organiser l'animation emploi** : accompagnement des demandeurs d'emplois et des entreprises sur les problématiques de recrutement, animation de réseau du emploi-formation...
- **Construire des offres d'activité, détecter des potentiels** : économie de proximité, agriculture, patrimoine, numérique..

Contribution financière CC Val'Eyrieux : 30 125 € / an

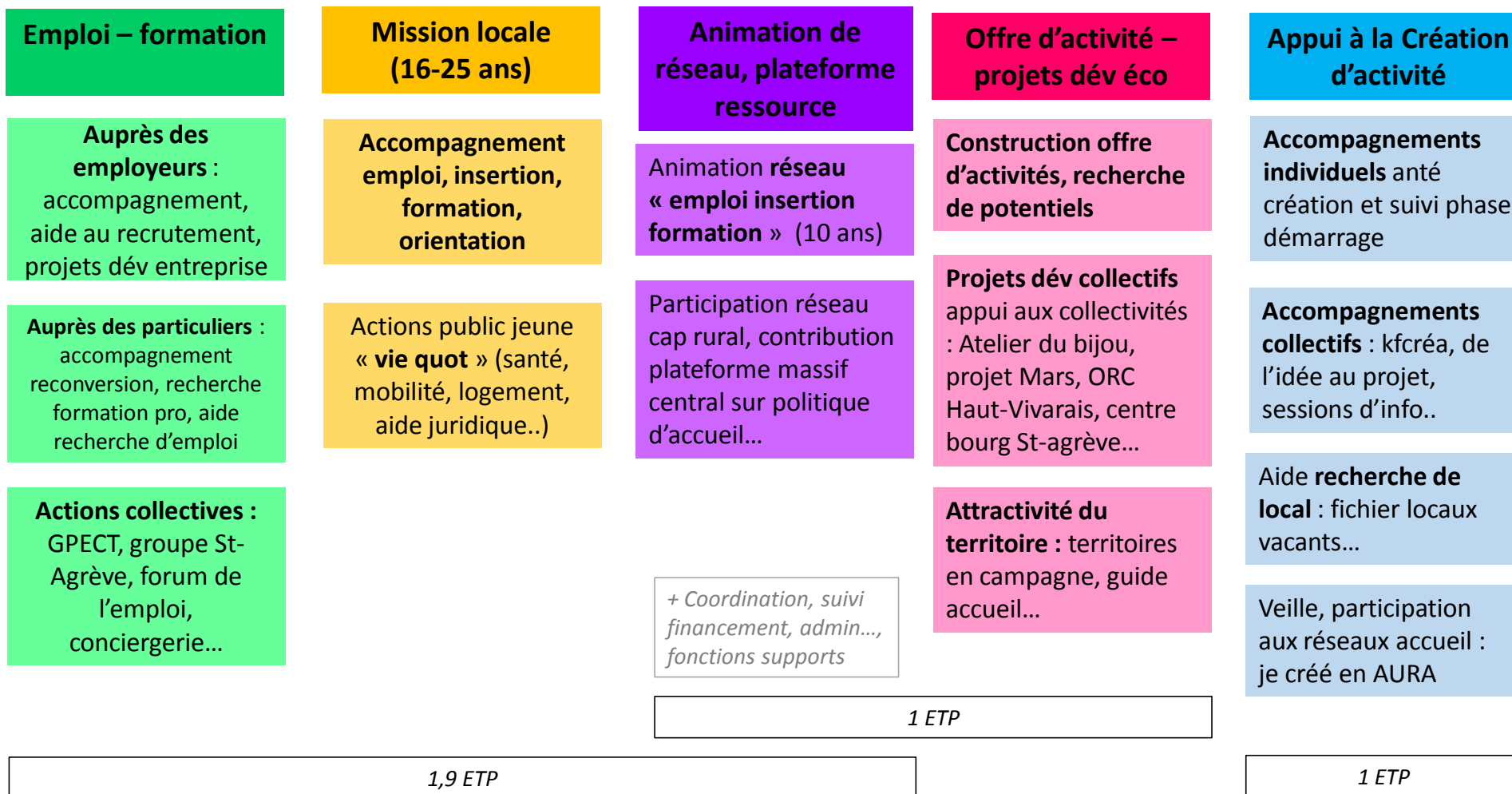
#### + Sur Val'Eyrieux, le Site de proximité joue le rôle de Mission Locale

= accompagnement des jeunes de 16 à 26 ans.

Contribution Val'Eyrieux à Mission locale Nord Ardèche : 17 560 € / an



## Missions du site de proximité



### Arrêt administratif du Site de proximité > fin année 2019.

- Missions assurées par le Site de Proximité : vrai apport pour le territoire et le Site permet pour Val'Eyrieux « d'externaliser » une partie de son champ d'intervention économique.
- Une volonté de renforcement de l'action de la CC sur certaines orientations :
  - Attractivité du territoire
  - Problématiques « emploi », recrutement, formation
  - Développement tissu économique, filières phares : Industrie, bijou...
  - Meilleure maîtrise des interventions

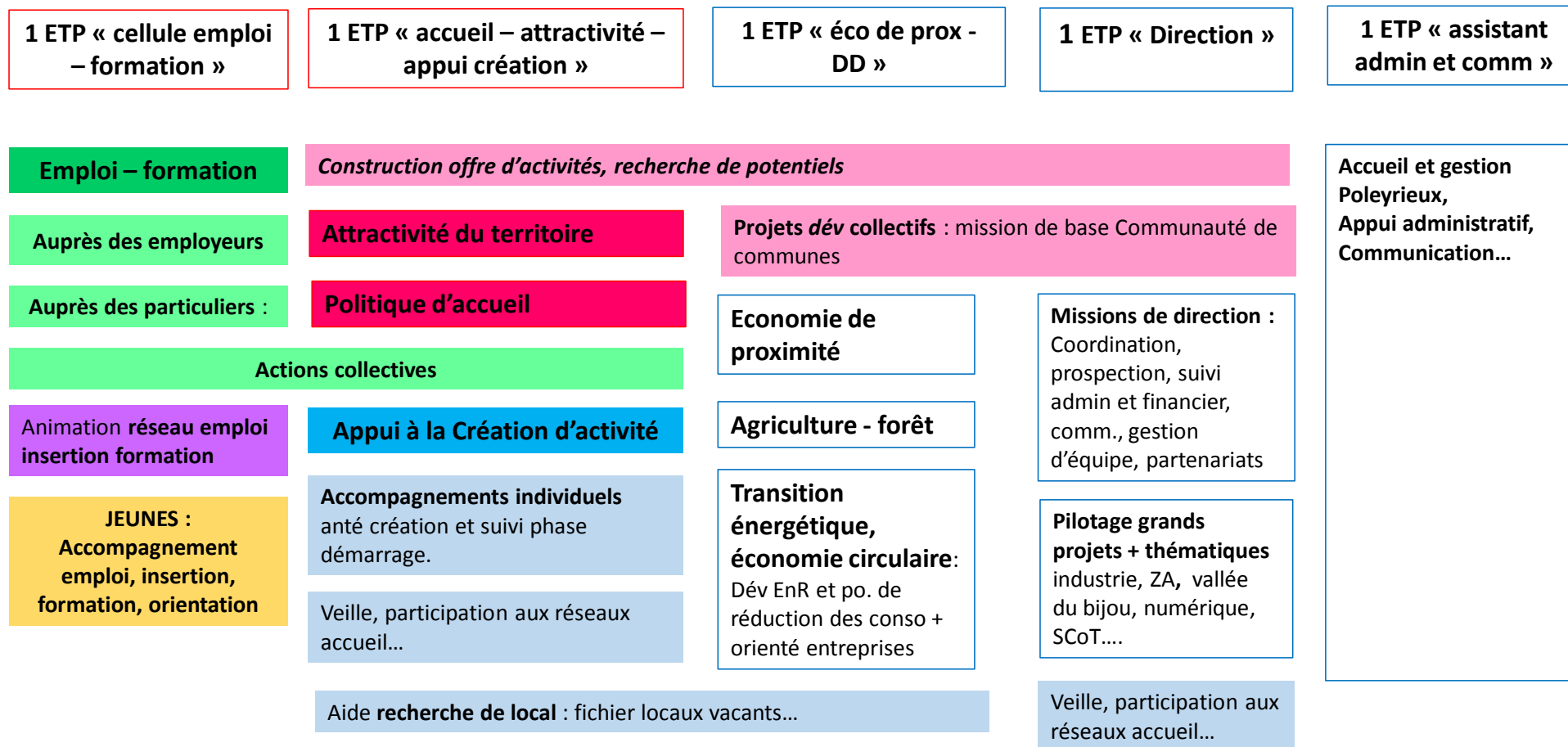
### = Besoin d'assurer la continuité des services et de priorisation

- Besoin estimé à au moins 2 ETP.
- Financement Val'Eyrieux > site de prox = environ 1 ETP

### = besoin de recherche de financements complémentaires, liés aux orientations prioritaires

>> Pistes hors financements actuels Site : Territoire d'Industrie, AP « accueillir en massif central », AP LEADER.

## Annexe 1-4



## Annexe 1-5

Participation réseau cap rural,  
contribution plateforme massif central  
sur politique d'accueil...



Rôle structures supra communautaires >> **Abandon**

Accompagnement de projets collectifs :



**Priorisation** : resserrement sur projets d'intérêt  
communautaire et dans le champ d'action du service

Accompagnements collectifs à la  
création d'activité



**Externalisation** via prestataires ou partenaires (Ateliers  
de Poleyrieux)

Emploi – formation : interventions  
auprès des employeurs et des  
particuliers



**Réduire** : prévoir articulation avec les partenaires et  
resserrer sur interventions complémentaires

Mission locale  
(16-25 ans)



**En questionnement** : rencontre prévue le 04 juillet avec  
la MLNA et le service à la population pour trouver une  
organisation. Objectif : assurer l'accueil du public  
jeunes quelque soit le format.



## Prospective budgétaire

Hypothèses : Arrêt financement site de prox 2020, recettes AP leader et AP massif. Création 2ETP. Intégration mission locale

	2019	2020	2021	2022		2023
Tiers temps éco + tourisme existant sur "Bijou"	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €		10 000 €
Création Poste "accueil, accompagnement créateurs, attractivité "		40 000 €	40 000 €	40 000 €		0 €
Financement site de proximité	47 000 €					
Création poste "cellule emploi-formation"		45 000 €	45 000 €	45 000 €		45000
Actions "Vallée, maison, atelier du bijou"	20 000 €	20 000 €	20 000 €	10 000 €		10 000 €
Actions "accueil"	5 000 €	25 000 €	25 000 €	25 000 €		5 000 €
<b>SOUS TOTAL DEPENSES</b>	<b>82 000 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>140 000 €</b>	<b>130 000 €</b>		<b>70 000 €</b>
AAP Accueil	0 €	32 500 €	32 500 €	32 500 €	97 500 €	0
AAP leader vallée		32 000 €	32 000 €		64 000 €	0
mission locale			4 000 €	4 000 €		4000
<b>SOUS TOTAL RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>64 500 €</b>	<b>68 500 €</b>	<b>36 500 €</b>		<b>4 000 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>82 000 €</b>	<b>75 500 €</b>	<b>71 500 €</b>	<b>93 500 €</b>	<b>-1 833</b>	66 000 €
					écart au budget 2019 / an	

## Annexe 2

PROPOSITIONS 2019 DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES			
COURANTES			
ASSOCIATIONS	Proposition 2019	ASSOCIATIONS	Proposition 2019
Amicale BOULES de SAINT AGREVE	non reçu	FOOTBALL CLUB LE CHEYLARD	3 291 €
Amicale BOULES de ROCHEPAULE	238 €	HAND BALL CLUB CHEYLAROIS	dossier incomplet
AS ST JUL-CHAL-NONI-BEAUVENE FOOTBALL	334 €	HAND BALL CLUB SAINT AGREVE	380 €
Asso sportive COLLEGE DEUX VALLEES	354 €	LE CHEYLARD TENNIS DE TABLE	858 €
Asso sportive COLLEGE LOUIS JOUVET	665 €	RANDONNEURS DES BOUTIERES	217 €
Asso sportive COLLEGE SAINT LOUIS	347 €	RUGBY CLUB EYRIEUX	2 984 €
Asso sportive LYCEE DES 2 VALLEES	347 €	SECTION CYCLISME SAINT LOUIS (OGEC)	847 €
ASSOCIATION DE GYMNASTIQUE LE CHEYLARD	1 967 €	SEVEN ROC (Escalade)	494 €
ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE LE CHEYLARD	1 278 €	S.A.S.A - SECTION FOOT	3 802 €
Association Zumba Aéro Fitness	524 €	TENNIS CLUB de SAINT MARTIN DE VALAMAS	0
BADMINTON CLUB SAINT AGREVOIS	238 €	TENNIS CLUB LA TULIPE SAINT AGREVE	0
BASKET CLUB LE CHEYLARD	2 266 €	TENNIS CLUB LE CHEYLARD	1 607 €
BOUTIERES BADMINTON	256 €	Union Sportive Saint Martin de Valamas - USSM Football	1 426 €
BOUTIERES MODELISME	150 €	VIV'AZIMUT	150 €
CENTRE D'ARTS MARTIAUX DES BOUTIERES	960 €	VELO-CLUB LE CHEYLARD	1 664 €
ENTENTE VIVAROISE ATHLETIQUE	568 €	VOLLEY CLUB LE CHEYLARD	163 €
<b>TOTAL des subventions courantes : 28 375 €</b>			
EXCEPTIONNELLES			
ASSOCIATIONS	Proposition 2019	Objet / observations	
ASB Saint Agrève	400 €	Fédéral sur Saint Agrève le 15 juin 2019	
ASSOCIATION SPORTIVE BOULISTE LE CHEYLARD	3 800 €	mise à dispo pour les scolaires + National Val'Eyrieux	
LE CHEYLARD TENNIS DE TABLE	350 €	Equipe 1 au niveau régional	
RUGBY CLUB EYRIEUX	1 800 €	Présence d'équipes à l'échelon régional	
Seven Roc Escalade Le Cheylard	250 €	Entretien du mur d'escalade Cayrol	
Les Legrémis Gluiras	100 €	Organisation Trail des Châtaigniers	
Team Cinna Saint Agrève	200 €	Vétathlon et Trail des Monts d'Ardèche	
Ultr'Ardèche	100 €	Course sur route en solo de 222 kms	
Circée Peloux-Rouzaud	1 000 €	Préparation pour participation aux jeux paralympiques de Tokyo en 2020	
<b>TOTAL des subventions exceptionnelles : 8 000 €</b>			

## Annexe 3

Propositions de subventions 2019 aux associations culturelles							
ASSOCIATIONS	Montant alloué 2017	Montant alloué 2018	Budget prévisionnel	Dépenses éligibles	Subvention sollicitée	Plafond 30%	Montant préconisé
Les Amis du Talaron	300 €	300 €	4 985 €	3 685 €	400 €	11%	300 €
Le collectif Antirouille			8 500 €	5 900 €	2 000 €	34%	300 €
Compagnie des Chimères	900 €		20 525 €	16 525 €	2 000 €	12%	1 500 €
Comité de foire	630 €	300 €	5 450 €	3 700 €	500 €	14%	300 €
La fabrique du pont d'Aleyrac	900 €	900 €	15 400 €	15 000 €	1 500 €	10%	900 €
Pôle Haroun Tazieff en Vivarais-Lignon	720 €		2 865 €	2 665 €	750 €	28%	500 €
L'assoc'Active	900 €	900 €	6 485 €	4 135 €	900 €	22%	900 €
Festival du bijou	7 650 €		88 100 €	33 100 €	8 000 €	24%	7 000 €
Mycorium sauvage		300 €	16 350 €	16 030 €	2 000 €	12%	500 €
Voilà Voilà	300 €	300 €	31 300 €	31 300 €	2 000 €	6%	600 €
Asso Patrimoine du Plateau Vivarais-Lignon "Au grand air de Clavière"			52 000 €	50 415 €	8 000 €	16%	6 000 €
L'Art Sème : Par ici la danse/rencontre des sommets/ programmation café culturel	1 000 €		39 363 €	20 366 €	4 000 €	20%	1 300 €
L'Art Sème : Rézo de la Pierre de l'Eau Noire			29 593 €	12 340 €	2 000 €	16%	Refus
Le plateau gastronome	1 500 €	500 €	24 036 €	20 167 €	750 €	4%	500 €
Le village des musiciens	2 700 €	2 000 €	45 406 €	22 900 €	2 000 €	9%	2 000 €
Club d'astronomie de Mars	1 000 €	1 000 €	4 380 €	4 380 €	3 880 €	89%	1 000 €
Centre socioculturel	9 000 €	9 000 €	62 420 €	59 060 €	10 000 €	17%	9 000 €
CONVENTIONS							
Radio des Boutières	6 300 €	6 300 €			15 000 €		6 300 €
Typographie et poésie	4 500 €	4 500 €	150 000 €	85 340 €	5 000 €	6%	4 000 €
La Nouvelle Manufacture	900 €	1 000 €	48 400 €	48 400 €	3 000 €	6%	2 000 €
<b>TOTAL</b>							<b>44 900 €</b>

## Annexe 4

<b>RÉGIE CCSTI Val'Eyrieux - nouveaux tarifs</b>		
<b>École du vent : Prix boutique actualisés et nouveaux produits 2019</b>		
<b>PRODUIT</b>		<b>PRIX</b>
CELESTIA	jeu de société	26,50 €
extention Celestia	jeu de société	10,20 €
Petit prince	jeu de société	25,60 €
En quête du Dragon	livre jeu	24,90 €
POP UP Collage	jeu ou jouet	15,50 €
Fusée à eau	jeu ou jouet	21,50 €
Cadran solaire de poche	jeu ou jouet	6,70 €
Marionette Perroquet	jeu ou jouet	17,90 €
Atelier Météo	jeu ou jouet	22,00 €
Avions papier	jeu ou jouet	4,90 €
Générateur moulin à vent	jeu ou jouet	21,00 €
Mobile coléoptère	jeu ou jouet	26,50 €
Vulcano kit	jeu ou jouet	17,50 €
Mini sleed papillon	jeu ou jouet	7,50 €
Cerf volant Yellow	jeu ou jouet	17,90 €
Peluches oiseaux divers	jeu ou jouet	15,80 €
Capteur de rêve	jeu ou jouet	11,20 €
Défis nature	jeu ou jouet	10,20 €
Enigmes mystères de la science	jeu ou jouet	11,00 €
NB : les livres de la boutique sont vendus selon le prix unique du livre ( loi 81 - 766)		

## Annexe 5

<b>DEMANDES DE FONDS DE CONCOURS 2019</b>				<i>Enveloppe prévue au BP 2019 = 50 000 €</i>	
<b>COMMUNE</b>	<b>OBJET</b>	<b>THEMATIQUE</b>	<b>MONTANT HT DE L'OPERATION</b>	<b>COFINANCEMENTS PREVISIONNELS</b>	<b>MONTANT DE LA SUBVENTION PREVISIONNELLE*</b>
<b>ARCENS</b>	Etude sur l'aménagement de la RD 237 en lien avec les travaux d'eau potable et d'assainissement collectif	AMENAGEMENT	9 249,48 €	0,00 €	4 624,74 €
<b>BELSENTES</b>	Etude sur l'aménagement de la traversée du village de Saint Julien Labrousse en lien avec le projet d'assainissement collectif	AMENAGEMENT	13 350,00 €	0,00 €	6 675,00 €
<b>SAINT AGREVE</b>	Mise en place de la sonorisation des rues	TOURISME / ECONOMIE	9 128,00 €	3 000,00 €	1 225,60 €
<b>SAINT ANDEOL DE FOURCHADES</b>	Reprise d'un mur de soutènement au hameau de Pras sur chemin rural emprunté par les randonneurs et le Raid VTT	SPORT / TOURISME	1 584,83 €	0,00 €	316,97 €
<b>SAINT CHRISTOL</b>	Réhabilitation du préau en espace social et culturel	CULTURE	54 694,12 €	34 143,00 €	4 110,22 €
<b>SAINT JULIEN D'INTRES</b>	Réparation de la voie communale de Labrau, sur le chemin de randonnée d'intérêt communautaire n°9 - le Serre de Pesseyon	TOURISME	34 775,00 €	0,00 €	6 955,00 €
<b>SAINT PIERREVILLE</b>	Réhabilitation de la bibliothèque	CULTURE	45 000,00 €	18 000,00 €	5 400,00 €
<b>SAINT PIERREVILLE</b>	Aménagement d'un terrain multisports	SPORT / ENF JEUNESSE	40 000,00 €	8 000,00 €	6 400,00 €
			<b>TOTAL</b>		<b>35 707,53 €</b>
* travaux d'investissement : 20 % du solde restant à la charge de la commune, plafonné à 20 000 €					
* études : 50 % du solde restant à la charge de la commune, plafonné à 10 000 €					

**Annexe 6**

07064 Code INSEE	CC VAL EYRIEUX BUDGET GENERAL	DM n°1 2019
---------------------	----------------------------------	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**

## DM 1

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-204172-008-64 : TVAUX BATIMENTS ENFANCE	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313-029-020 : SIEGE - CENTRE TECHNIQUE	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00 €</b>		<b>0.00 €</b>

TABLEAU DU PERSONNEL

**AGENTS TITULAIRES**

Emplois	Autorisés au 01 juillet 2019	Pourvus au 01 juillet 2019		Non pourvus au 01 juillet 2019	
<b>Filière administrative</b>					
Adjoint administratif	1	0	0	1	1 TC
Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	3	2	1 TC 1 TNC à 15h	1	1 TC
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	3	2	2 TC	1	1 TC
Rédacteur	1	0	0	1	1 TC
Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1 TC	0	0
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	0
Attaché	0	0	0	0	0
Attaché principal	1	1	1 TC	0	0
Attaché Hors Classe	1	0	0	1	1 TC
<b>Filière technique</b>					
Adjoint technique	8	4	2 TC 2 TNC à 13h	4	2 TC- 2 TNC à 23h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	5	4	4 TC	1	1 TC
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4	3	3 TC	1	1 TC
Agent de maîtrise	2	0	0	2	2 TC
Agent de maîtrise principal	1	1	1 TC	0	0
Technicien	2	1	1 TC	1	1 TC
Technicien principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	0	0	2	2 TC
Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1 TC	0	0
Ingénieur	0	0	0	0	0
Ingénieur principal	1	1	1 TC	0	0
Ingénieur Hors Classe	1	0	0	1	1 TC

<b>Filière culturelle</b>					
Adjoint du patrimoine	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	7	6	5 TC 1 TNC à 30h	1	1 TC
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1TNC 28h	0	0
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	1	1	1 TC	0	0
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	0	1	1 TC
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	1	1 TC	0	0
Bibliothécaire territoriale	1	0	0	1	1TC
<b>Filière sociale</b>					
Agent social	3	2	2 TNC à 26.25h	1	1 TNC à 28h
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	0
Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	3	3	3 TNC à 18,25h, 23.25h, 28h	0	0
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	2	1	1 TC	1	1 TNC à 23.25h
Educatrice de jeunes enfants de seconde classe	2	1	1 TNC à 28h	1	1TC
Educatrice de jeunes enfants de première classe	1	1	1 TC	0	0
Educatrice de jeunes enfants de classe exceptionnelle	1	0	0	1	1TC
Assistant socio éducatif de seconde classe	0	0	0	0	0
Assistant socio éducatif de première classe	0	0	0	0	0
Conseiller territorial socio-éducatif	0	0	0	0	0
<b>Filière animation</b>					
Adjoint d'animation	5	4	2 TC- 2TNC à 32h et 24h	1	1 TC
Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	6	5	5TNC à 15.67h, 17.5h, 17.5h, 17h, 14h	1	1TC
Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	2	1TC 1TNC à 33.67h	0	0
Animateur	0	0	0	0	0
Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	0
Animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>75</b>		<b>49</b>		<b>26</b>



## AGENTS CONTRACTUELS

Emplois	Autorisés au 01 juillet 2019	Pourvus au 01 juillet 2019	Non pourvus au 01 juillet 2019
<b>Filière administrative</b>			
Adjoint administratif	4	3 2 TC 1 TNC à 25h	1 1 TC-
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	2 2 TC	0 0
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	2	1 1 TC	1 1 TC
Rédacteur	2	1 1 TC	1 1 TC
Rédacteur principal 2ème classe	0	0 0	0 0
Rédacteur principal 1ère classe	1	1 1 TC	0 0
Attaché	7	5 5 TC	2 2TC
Attaché principal	2	2 2 TC	0 0
<b>Filière technique</b>			
Adjoint technique	11	9 6 TC 3 TNC 30h, 30h, 16h	2 1TC 1 TNC à 28h
Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1	0 0	1 1 TC
Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0 0	0 0
Agent de maîtrise	1	0 0	1 1 TC
Agent de maîtrise principal	0	0 0	0 0
Technicien	0	0 0	0 0
Technicien principal 2ème classe	0	0 0	0 0
Technicien principal 1ère classe	0	0 0	0 0
Agents techniques polyvalents	3	0 0	3 TC et TNC en fonction des besoins
<b>Filière culturelle</b>			
Adjoint du patrimoine	2	0 0	2 1 TC 1 TNC à 17,5h
Adjoint du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0 0	0 0
Adjoint du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0 0	0 0
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	0	0 0	0 0
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 2 <sup>ème</sup> classe	0	0 0	0 0
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0 0	0 0

<b>Filière sociale</b>					
Agent social	8	5	5 TNC à 23h, 28h, 20h, 24h, 28h	3	1 TC 3 TNC à 28h, 28h et 24,25h
Agent social principal 2 <sup>ème</sup> classe	0	0	0	0	0
Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	0	1	1TC
Auxiliaire de puériculture principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	0
Educatrice de jeunes enfants de seconde classe	1	1	1 TC	0	0
Educatrice de jeunes enfants de première classe	1	0	0	1	1 TC
Assistant socio éducatif de seconde classe	1	1	1 TC	0	0
Assistant socio éducatif de première classe	0	0	0	0	0
<b>Filière animation</b>					
Adjoint d'animation	4	2	1 TC- 1 TNC à 17.15h	2	1 TC- 1 TNC à 24h
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	0	0	1	1 TC
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	0
Animateur	3	0	0	3	3 TC
Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	1	1 TC	0	0
Animateur principal 1 <sup>ère</sup> classe	0	0	0	0	0
Animateur loisirs saisonniers	5	0	0	5	TC et TNC en fonction des besoins
<b>Filière sport</b>					
Surveillant de baignade	1	0	0	1	TC ou TNC en fonction des besoins
<b>TOTAL</b>	<b>65</b>		<b>34</b>		<b>31</b>